



La Lettre d'information de Catherine KAMOWSKI

Députée de la 5^e circonscription de l'Isère



Allevard • Domène • Goncelin • Le Touvet
Saint-Egrève • Saint-Geoire-en-Valdaine
Saint-Laurent-du-Pont • Chamrousse



SOMMAIRE

Un an d'action à
l'Assemblée Nationale

Qu'est ce que la Loi ?

Un an d'action
dans la 5^e circonscription


1 an en 10 chiffres

Les permanences de terrain

Ils sont venus nous rendre
visite

CONTACTS

 www.catherinekamowski.fr

 circo3805@gmail.com

 [www.facebook.com/
catherinekamowskienmarche/](https://www.facebook.com/catherinekamowskienmarche/)

 <https://twitter.com/ckamowski3805>

Assemblée nationale
126, rue de l'Université
75355 Paris cedex 07 SP

Permanence parlementaire
1, rue Conrad Killian 38950
Saint-Martin-le-Vinoux



ÉDITO

Bonjour à toutes et à tous,

Il y a un an, vous m'avez fait l'honneur de votre confiance pour porter par mon action à l'Assemblée nationale les lois qui garantissent l'exécution du programme d'Emmanuel Macron. Car voilà notre vrai contrat : changer le fonctionnement largement dépassé de nos institutions et prendre en compte les nouvelles aspirations de la société. Recréer de la confiance en libérant, protégeant et unissant les citoyens français, tel est le but à atteindre en 2022.

Donc, cette année, nous avons tenu le cap fixé en commençant par les réformes les plus nécessaires, répondant aux besoins de changement si souvent reportés et à l'adaptation à la nouvelle donne d'un monde plus changeant, plus ouvert mais aussi plus dangereux. Ce ne sont pas toujours les plus populaires mais les plus nécessaires :

- l'été dernier, les ordonnances pour renforcer le dialogue social, libérer le travail et donner l'envie d'entreprendre ;
- à l'automne, la loi renforçant la sécurité intérieure et la lutte contre le terrorisme ;
- cet hiver, la loi pour l'orientation et la réussite des étudiants ;
- ce printemps, le nouveau pacte ferroviaire,
- la loi pour une immigration contrôlée, un droit d'asile effectif et une intégration réussie,
- la loi contre les violences sexuelles et sexistes,
- la loi Agriculture et Alimentation (EGALIM)
- la loi Logement et Aménagement (ELAN).

Du mardi (souvent le lundi) au jeudi (parfois le vendredi), à Paris, les semaines sont rythmées par les réunions de la Commission des Lois, les séances dans l'hémicycle, les groupes d'études et de travail et les auditions pour préparer l'examen des textes de loi. Nous sommes 312 députés LaREM et chacun doit pouvoir

s'exprimer là où il ou elle peut le mieux apporter son aide à la réussite collective. Pour ma part, je suis par exemple intervenue lors de la discussion budgétaire pour poser des questions sur les intentions du Gouvernement pour la fonction publique et les collectivités locales. J'ai aussi apporté mon expérience d'élue locale de terrain lors des discussions sur les textes qui concernent l'eau et l'assainissement ainsi que la protection contre les inondations. Sur ce dernier texte, je portais la parole du Groupe La République en Marche. Dans la loi ELAN, j'ai fait adopter un amendement pour prolonger l'expérimentation de la tarification sociale de l'eau, en vigueur dans l'agglomération grenobloise.

Votre présence à mes côtés, sur le terrain nourrit ma démarche de Députée aussi bien au local qu'au national. C'est en écoutant les maires, les élus et les habitants que je rencontre que je peux mieux défendre les collectivités locales dans lesquelles nous vivons tous. Et du vendredi au lundi, je m'efforce d'être à votre rencontre grâce aux manifestations, réunions et rendez-vous organisés dans les 69 communes de la 5^e circonscription. C'est donc le bilan d'une année d'engagement, de lutte et d'enthousiasme que je vous présente. Une année où nous avons appris à mieux nous connaître et qui préfigure les quatre prochaines que je nous souhaite vibrantes d'énergie et d'espoir.

Avec vous, pour vous,
Chaleureusement,

Un an d'action à l'Assemblée Nationale



Libérer, Protéger et Unir. Voici les trois mots qui ont guidé notre action tout au long de cette première année. Libérer le travail, les citoyens dans leur quotidien, mais aussi protéger vos droits et valoriser la solidarité, la sécurité et la santé. Enfin unir pour lutter contre les inégalités territoriales et repenser la démocratie. Voici les principales lois que nous avons votées en ce sens.

Libérer

Le travail et l'envie d'entreprendre

- ordonnances garantissant le dialogue social au sein des TPE et PME ;
- suppression du RSI et rattachement au régime de la Sécurité Sociale ;
- simplification des démarches administratives par l'expérimentation du principe

“dites-le nous une fois”.

Par l'éducation et la formation

- dédoublement des classes de CP dans les quartiers prioritaires et mise en place d'un dispositif “devoirs faits” ;
- réforme du baccalauréat d'ici 2021 ;
- mise en place de la plateforme “Parcoursup” améliorant la transparence des affectations dans l'enseignement supérieur ;
- suppression de la cotisation à la sécurité sociale étudiante (217€) et rattachement au régime général dès la rentrée 2019.

Par la facilitation des relations avec l'administration

- création du principe de “droit à l'erreur” pour les entreprises ;
- mise en place en janvier 2019 du prélèvement des impôts à la source ;
- numérisation de l'ensemble des procédures administratives d'ici 2022.

Protéger

En mettant le travail au cœur de la société

- accès garanti à l'assurance chômage aux salariés démissionnaires et aux indépendants (droit utilisable tous les 5 ans) ;
- révision de la relation commerciale entre les agriculteurs et la grande distribution en axant le prix de base sur les coûts de production ;
- suppression des cotisations chômage et maladie (salariés), famille et maladies (indépendants) pour libérer du pouvoir d'achat ;
- revalorisation de la prime d'activité et suppression totale de la taxe d'habitation d'ici 2021.

En assurant la solidarité tout au long de la vie

- remboursement à 100% des prothèses dentaires ;

- augmentation du budget des EHPAD ;
- revalorisation du minimum vieillesse, de l'allocation adulte handicapé et du plafond de l'aide à la garde d'enfants ;
- augmentation du nombre d'auxiliaires de vie scolaire.

En garantissant la sécurité

- loi renforçant la sécurité intérieure et garantissant les libertés individuelles ;
- augmentation du budget du ministère de l'intérieur pour moderniser l'équipement des forces de police et gendarmerie ;
- allongement du délai de prescription des crimes sur les mineurs (30 ans) ;
- interdiction du Glyphosate d'ici 2020.

En conduisant la transition énergétique

- prime au remplacement d'un ancien véhicule et aide à l'achat d'un vélo électrique ;
- présence de produits labellisés (50%) et bio (20%) dans les cantines publiques.

Unir

En combattant les inégalités territoriales

- fin des zones blanches sur le territoire ;
- redynamiser les centres villes et centres bourgs (dispositif cœur de ville) ;
- apporter un nouveau souffle à la SNCF en vue de l'ouverture à la concurrence ;

En consolidant le lien avec la Nation

- loi SILT sur la fermeture des lieux de cultes s'attaquant aux règles de la République ;
- examen des demandes d'asile dans un délai de 6 mois maximum.

En repensant notre démocratie

- limite du cumul des fonctions ministérielles et de mandats locaux ;
- réforme de la procédure parlementaire.

Qu'est-ce que la Loi ?

Les parlementaires (députés et sénateurs) font la Loi mais ne peuvent pas “tout faire”.

La Constitution de la Ve République définit le domaine de la Loi dans son article 34. En dehors, les Parlementaires n'ont pas le droit d'intervenir. Le Conseil constitutionnel veille scrupuleusement au respect de cette règle : il déclare inconstitutionnels (annule) les textes s'en écartant. Une autre limitation importante du pouvoir des parlementaires est qu'ils n'ont pas le droit de créer des dépenses nouvelles ou diminuer des recettes de l'Etat sans les “gager” (leur attribuer des recettes en conséquence).

C'est l'article 40 de la Constitution. Sous ces deux limites, les parlementaires ont un droit d'initiative (de proposer des lois) et un droit d'amendement garantis par la Constitution.

Comment la fait-on ?

Lorsqu'une proposition (de parlementaires) ou un projet (du Gouvernement) est présenté à l'Assemblée nationale, le texte est renvoyé devant l'une des huit commissions permanentes pour y être

examiné. Un rapporteur est désigné par cette commission. Il est chargé de présenter l'état du droit, les modifications proposées et les conséquences attendues. Lors de l'examen par la commission compétente, il y a une “discussion générale” où après la présentation du rapporteur, chaque groupe politique peut donner son avis. Ensuite vient la “discussion des articles” par les députés présents ainsi que les amendements qu'ils ont proposés. Une fois tous les articles et les amendements examinés (adoptés ou rejetés), la commis-

sion adopte le texte ainsi modifié. Vient maintenant l'inscription à l'ordre du jour de l'Assemblée pour que le texte de la commission soit examiné en séance publique (dans l'hémicycle). Le processus précédent recommence : Rapport de la commission, discussion générale, discussion et vote des nouveaux amendements et des articles et vote sur le texte final qui est (ou non) adopté par l'Assemblée nationale. Le texte adopté est transmis au Sénat qui procède sensiblement de la même manière.

Si les deux assemblées se mettent d'accord sur un même texte, le projet ou la proposition devient la Loi. Sinon, il revient, modifié par le Sénat, devant l'Assemblée nationale et le processus législatif recommence. C'est la navette parlementaire. Un même texte peut être vu jusqu'à 13 fois par un même député ! Il existe heureusement des procédures qui permettent d'accélérer tout cela, comme la déclaration d'urgence sur un texte. Dans ce cas, après un examen à l'Assemblée et au Sénat, une commission mixte paritaire

(CMP : 7 députés et 7 sénateurs) tente de se mettre d'accord sur un texte qui sera examiné une seule fois par l'Assemblée et le Sénat. Sinon, et sauf textes particuliers comme une réforme constitutionnelle, c'est l'Assemblée nationale qui aura le dernier mot.

Depuis un an, que nous sommes au travail, nous réfléchissons à une modification de la procédure pour gagner en efficacité et en rapidité, pour travailler plus vite et mieux. C'est un des enjeux de la réforme constitutionnelle à venir.

Un an d'action dans la 5^e circonscription

De Chapareillan à Chamrousse en passant par Crolles, Saint-Egrève, Saint-Laurent-du-Pont et Charancieu, je suis allée à la rencontre des habitants et des élus.

Pour expliquer sur le terrain les conséquences des lois que nous votons

J'ai rencontré les élus de la circonscription afin de répondre à leurs questions au sujet de la GEMAPI (Protection contre les inondations) puisque j'étais à l'Assemblée la responsable pour le groupe LaREM du texte de loi qui venait faciliter la tâche des collectivités locales dans ce domaine sensible. C'est notre devoir d'expliquer concrètement les avancées législatives des lois que nous votons. Il est primordial pour moi d'être au contact et à l'écoute de vos élus locaux et de leurs préoccupations. Ancien maire, je comprends leur quotidien et lors des réunions mensuelles que j'ai tenues avec les maires de la circonscription, j'ai pu éclaircir certains points et discuter de cette avancée que nous avions votée.

Pour soutenir les pépites de notre territoire

Membre du groupe d'études sur le thermalisme, j'ai l'honneur d'avoir sur la circonscription les thermes d'Allevard et les thermes d'Uriage. J'ai pu visiter en avril dernier, ceux d'Allevard et comprendre sur le terrain les nouveaux enjeux du thermalisme. Le tourisme est un enjeu majeur de notre territoire. Je soutiens activement les projets du Parc Naturel Régional de la Chartreuse, ainsi que ceux du Grésivaudan et de Belledonne.

Pour valoriser le développement économique du territoire

Le développement industriel local est une



Cérémonie des Vœux du 11 novembre 2017 - Crolles



Pose de la première pierre de l'Eco-Quartier en mars 2018 - Saint-Egrève



Passation de commandement en Caserne en décembre 2017 - Allevard



Visite de la Ferme de Plantimay en septembre 2017 - Saint-Joseph-de-Rivière



Présentation du projet "Grand Chamrousse" - décembre 2017



Vœux et soutien suite aux intempéries de janvier 2018 - Crêts-en-Belledonne



Rencontre avec une association à la permanence de Saint-Martin-Le-Vinoux en mars 2018



Avec la FNACA en janvier 2018 - Saint-Egrève



Avec Mme Villarino, Maire et M. Joel Giraud, député des Hautes-Alpes, Rapporteur général du budget en mai 2018 - La Combe de Lancey

priorité et j'ai à cœur de témoigner de mon soutien et celui de la nation pour les réussites de notre territoire.

Lors de la visite de l'entreprise ARaymond sur le site de Saint Egrève qui emploie plus de 600 personnes, j'ai pu échanger sur les perspectives d'avenir avec les équipes.

J'ai également participé à l'inauguration de la nouvelle antenne GEG à Allevard ou encore de la centrale du Boussant à La Combe de Lancey.

Pour accompagner les associations

Régulièrement, j'ai répondu aux sollicitations de nombreuses associations, en les recevant au sein de ma permanence ou en me déplaçant. Nos échanges fructueux et notre travail en commun ont permis un retour du terrain concret et une explica-

tion du travail de législateur du Député, Quel que soit le domaine (tourisme, aide sociale, politique migratoire, etc), ce sont à chaque fois des rencontres enrichissantes qui ont nourri mon action politique.

Pour assurer la promotion du territoire

Dans la circonscription et dans le département, nous avons accueilli des ministres et le Président de l'Assemblée nationale.

Nous soutenons ceux qui rencontrent des difficultés sur des dossiers personnels

Saisie par de nombreux habitants sur des dossiers "bloqués", nous travaillons avec mon équipe chaque jour afin de leur apporter une solution adéquate mais qui reste bien sûr confidentielle.

1 AN EN 10 CHIFFRES

- 39** semaines d'activités à l'Assemblée
- 99** lois adoptées
- 85** présences en commission
- 35** interventions en commission
- 66** interventions dans l'hémicycle
- 44** communes visitées
- 247** déplacements en circonscription
- 10 000** km parcourus dans la circonscription
- 100** mails reçus par jour en moyenne
- et **1** baptême en parapente à la Coupe Icare...

LES PERMANENCES DE TERRAIN

J'organise des permanences de terrain sur les communes de la circonscription. J'ai déjà reçu les habitants de la circonscription dans les salles mises à disposition par les mairies de Champs-près-Froges, Quaix-en-Chartreuse, Goncelin, Saint-Laurent-du-Pont, Saint-Martin-d'Uriage, Saint-Geoire-en-Valdaine, ...

Retrouvez le calendrier de mes permanences de terrain sur mon site web avec le lien direct :

<https://catherinekamowski.fr/permanences-de-terrain/>

Ils sont venus nous rendre visite



Brune Poirson, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de la transition écologique et solidaire en mai 2018 lors de la visite du centre de tri de La Métro.



Nicolas Hulot, Ministre de la transition écologique et solidaire, évaluant le dispositif de la prime à la conversion en avril 2018.



François de Rugy, Président de l'Assemblée nationale, en visite à l'Institut des Géosciences de l'Environnement en mars 2018.

Retrouvez plus de détails et de photos sur mon site internet www.catherinekamowski.fr